

Le Forestier en chef

CHAPITRES 4 ET 5 DES PGAF

Le cartable de l'UAF _____ contient tous les documents expliquant les calculs de la possibilité forestière par essence, les stratégies d'aménagement, les niveaux de récolte probables par essence, par groupe de calcul et contraintes, les volumes conjoncturels et les superficies prévues des traitements sylvicoles qui ont été déterminés dans le respect des lois, règlements, ententes en vigueur et objectifs fixés par le Ministre. Ces informations m'ont été remises par Forêt Québec en juin 2006, dûment signées par un ou des ingénieur(s) forestier(s). Je confirme avoir fait la supervision de la vérification de ces documents et des signatures. Ces documents sont conservés en sécurité au Bureau du Forestier en chef.

Les résultats des décisions sur la possibilité forestière que j'ai annoncés le 8 décembre 2006, ainsi que les niveaux de récolte probables, par essence, groupe de calcul et contraintes, les volumes conjoncturels et les superficies prévues de traitements sylvicoles de l'UAF _____ ont été déterminés sous ma responsabilité professionnelle de Forestier en chef, dans le cadre des pouvoirs qui me sont dévolus par le chapitre 19 des lois de 2005 (projet de loi 94).

Le Forestier en chef,

Pierre Levac, ing. f., M. Sc.

Date : XXX Mois 2007

Siège social

Bureau du forestier en chef
799, boulevard Saint-Joseph
Roberval (Québec) G8H 2L4
Téléphone : (418) 275-7770
Télécopieur : (418) 275-8884
Courriel :

bureau@forestierenchef.gouv.qc.ca

Bureau local

Bureau du forestier en chef
930, chemin Sainte-Foy, bureau 4.09
Québec (Québec) G1S 2L4
Téléphone : (418) 627-8655
Télécopieur : (418) 644-7607